

Ministry of Education

Direction de la mise en œuvre, de la formation et de l'évaluation dans le cadre des initiatives de la réussite des élèves et de l'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Telephone (416) 325-8787
Télécopieur (416) 327-6749

Ministère de l'Éducation

Direction des politiques et programmes d'éducation en langue française

Édifice Mowat, 8^e étage
Queens Park
Toronto ON M7A 1L2
Téléphone (416) 327-9072
Télécopieur (416) 325 2156

**NOTE DE SERVICE**

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation
Agentes et agents de supervision secrétaires trésoriers des administrations scolaires
Surintendante du Centre Jules-Léger

DE : Ginette Plourde, directrice
Direction des politiques et des programmes d'éducation
en langue française

Kirsten Parker, directrice
Direction de la mise en oeuvre, de la formation et de l'évaluation dans le cadre des initiatives de la réussite des élèves et de l'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans

DATE : Le 10 mai 2007

SUBJET : **Financement des projets phares relatifs à l'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans**

Comme vous le savez, le but des projets phares était d'encourager les conseils scolaires à réaliser des projets novateurs qui autrement n'auraient peut-être pas été mis en œuvre. Lorsque les données ont prouvé que les élèves à risque ont tiré profit de ces projets et que ceux-ci se sont révélés viables financièrement, on a encouragé les conseils scolaires à poursuivre ces projets dans le cadre de leur programmation régulière. Les projets phares ont servi à appuyer la réussite des élèves grâce à des programmes novateurs qui ont soutenu l'accumulation de crédits, l'élaboration d'itinéraires d'études menant au collège, à l'université, à l'apprentissage et au milieu de travail, et qui ont encouragé les jeunes ayant quitté l'école à revenir.

Cette année, le financement pour les projets phares s'élève à 7 M \$. Alors que la stratégie Réussite des élèves continue à promouvoir la réussite de tous les élèves, la recherche a démontré que certains groupes d'élèves nécessitent davantage de soutien afin de réussir. Le financement pour les projets phares en 2007-2008 sera donc réservé aux groupes d'élèves ayant un écart documenté entre leur rendement et celui de la population étudiante en général.

En nouveauté cette année, les conseils scolaires seront considérés pour des projets qui fournissent du soutien à des groupes d'élèves identifiés à risque de la 7^e à la 12^e année. Les projets peuvent comprendre une combinaison de mentorat, de programmes d'intervention tels que les programmes de sauvetage de crédits, d'élaboration d'itinéraires d'études, de counseling, de récupération de crédits, de retour à l'école ainsi que toutes autres formes de soutien visant l'amélioration du rendement des élèves faisant partie de groupes identifiés tels que :

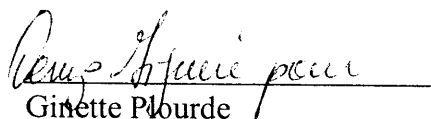
- Jeunes de 16 et 17 ans ayant quitté l'école pour au moins un semestre
- Élèves de 16 et 17 ans qui se sont soustraits à l'autorité parentale et qui ont obtenu le droit de fréquenter une école là où ils vivent
- Élèves autochtones
- Littératie chez les garçons
- Enfants de la couronne
- Élèves bénéficiant d'un programme ALF/PDF
- Élèves ayant vécu des difficultés à l'école à cause de problèmes de santé mentale, de conflits avec la loi ou de toxicomanie
- Élèves qui relèvent de l'enfance en difficulté
- Autre : veuillez justifier à l'aide de données votre demande de financement pour un groupe d'élèves identifiés à risque par votre conseil scolaire et qui n'est pas inclus parmi cette liste.

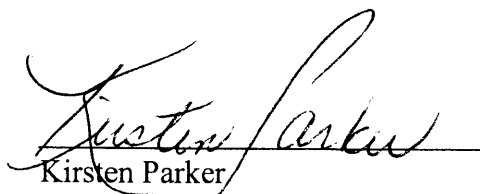
Veuillez remplir le formulaire de demande si vous désirez faire une demande de financement dans le cadre des projets phares pour l'année scolaire 2007-2008. Une demande de financement distincte est requise pour chaque demande de projet. Le financement visera les enseignantes et enseignants, le personnel d'appui en salle de classe, les professionnels ainsi que le transport des élèves.

Comme par le passé, le financement accordé à chaque projet doit être financé au même niveau par le conseil scolaire, que le projet soit offert au premier semestre, au deuxième semestre ou aux deux semestres. En plus du rapport financier annuel, il y aura un rapport intérimaire et final pour chaque projet à chaque semestre. Les conseils scolaires sont aussi tenus de suivre les progrès des élèves pour une durée de deux ans suivant leur participation au programme. Nous sommes heureux de vous informer que les rapports ont été simplifiés comparativement à ceux des années précédentes.

Veuillez envoyer votre formulaire de demande par voie électronique à irene.charette@ontario.ca au plus tard le 25 mai 2007.

Nous vous remercions d'appuyer cette importante initiative.


Ginette Plourde


Kirsten Parker

c. c.: Leaders pour la réussite des élèves
Grant Clarke, directeur, DPSMRE
Sue Durst, directrice, DPEPE
Kit Rankin, directrice, Direction des bureaux régionaux
Chefs des bureaux régionaux
Agentes et agents d'éducation responsable de la stratégie Réussite des élèves dans les bureaux régionaux